



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 novembre 2016**

Présidence **Monsieur Henri PISANI**
Sont présents **44 Conseillères et Conseillers sur 55**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N°05 / 2016 – « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 » adopté en séance de Municipalité le 3 octobre 2016;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de fixer et d'adopter le plafond d'endettement à fr. 39'000'000.--, pour la législature 2016-2021
2. de charger la Municipalité de le communiquer au Service des communes et du logement (SCL) pour en prendre acte

Ainsi délibéré en séance du 10 novembre 2016

Le Président :


Henri PISANI



Le Secrétaire :


Nicolas SERVAGEON